

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, June 3, 2026

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met this day at 4:19 p.m. [ET] to study the subject matter of Bill C-25, An Act to amend the Canada Elections Act and to enact An Act to change the names of certain electoral districts, 2026; and examine and report on such issues as may arise from time to time relating to legal and constitutional matters generally.

Senator David M. Arnot (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Welcome, everyone. My name is David Arnot. I am a senator from Saskatchewan and the chair of this committee. I now invite my colleagues to introduce themselves.

Senator Mohamed: Good afternoon. Senator Farah Mohamed from Ontario, sitting in for Senator Dhillon, and I'm the sponsor of Bill C-25.

Senator Simons: Senator Paula Simons, Alberta, and I come from Treaty 6 territory.

Senator Ross: Senator Krista Ross from New Brunswick, and I'm here on behalf of Senator Paul Prosper.

[*Translation*]

Senator Aucoin: I am Réjean Aucoin from Nova Scotia. I represent Senator Tannas.

Senator Saint-Germain: I am Raymonde Saint-Germain from Quebec.

[*English*]

The Chair: Thank you, senators. We're meeting today in public to consider two draft reports. We have the first hour set aside for discussion of the eighth report, which is in draft form, on our pre-study of Bill C-25, An Act to amend the Canada Elections Act and to enact An Act to change the names of certain electoral districts, 2026. Again, this would be the eighth report of the committee. It was circulated in advance. I'll remind senators that we can now discuss the contents of the report and, if it meets your satisfaction, I will present this report. Let's get this done before the vote is called.

The report was presented in draft form; the steering committee looked at it in advance. We made changes and accepted some comments, particularly from Senator Batters, to accommodate some concerns she had. We believe we have accommodated those concerns.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 3 juin 2026

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui, à 16 h 19 (HE) pour étudier la teneur du projet de loi C-25, Loi modifiant la Loi électorale du Canada et édictant la Loi de 2026 visant à changer le nom de certaines circonscriptions électorales; et pour examiner, afin d'en faire rapport, les questions qui pourraient survenir occasionnellement concernant les affaires juridiques et constitutionnelles en général.

Le sénateur David M. Arnot (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bienvenue à tous. Je m'appelle David Arnot. Je suis un sénateur de la Saskatchewan et je préside ce comité. J'invite mes collègues à se présenter.

La sénatrice Mohamed : Bonjour. Sénatrice Farah Mohamed, de l'Ontario. Je remplace le sénateur Dhillon, et je suis la marraine du projet de loi C-25.

La sénatrice Simons : Sénatrice Paula Simons, du territoire visé par le Traité n° 6, en Alberta.

La sénatrice Ross : Sénatrice Krista Ross, du Nouveau-Brunswick. Je remplace le sénateur Paul Prosper.

[*Français*]

Le sénateur Aucoin : Réjean Aucoin, de la Nouvelle-Écosse. Je représente le sénateur Tannas.

La sénatrice Saint-Germain : Raymonde Saint-Germain, du Québec.

[*Traduction*]

Le président : Merci, sénateurs. Nous nous réunissons aujourd'hui en séance publique pour examiner deux ébauches de rapports. Nous allons consacrer la première heure à l'examen de l'ébauche du huitième rapport concernant notre étude préliminaire du projet de loi C-25, Loi modifiant la Loi électorale du Canada et édictant la Loi de 2026 visant à changer le nom de certaines circonscriptions électorales. Il s'agit donc du huitième rapport du comité. Il a été distribué à l'avance. Je rappelle aux sénateurs que nous allons discuter du contenu du rapport et, s'il vous satisfait, je le présenterai. Faisons ce travail avant de se présenter au vote.

Le rapport a été présenté à l'état d'ébauche et a été examiné par le comité directeur à l'avance. Nous y avons apporté quelques modifications et avons pris en compte certains commentaires, notamment ceux de la sénatrice Batters, afin de répondre à certaines de ses préoccupations. Nous estimons avoir répondu à ces préoccupations.

I'm now open to discussion regarding the contents of the report for the purposes of accepting the report and allowing me to present the report to the chamber tomorrow.

Does any senator have concerns or questions?

Senator Mohamed: Mr. Chair, would you like me to run through per paragraph and stop or run through all of them?

The Chair: How many are there?

Senator Mohamed: I don't have anything on paragraphs 1, 2, 3 or 4, but I have something on paragraphs 5, 7, 8, 9 and 10.

The Chair: Okay, go ahead. Let's do paragraph 5.

Senator Mohamed: For the sake of accuracy, I wonder if the committee would be open to saying "extended by 15 minutes" instead of "two-hour meetings." The meeting on May 27 was not, in fact, two hours but two hours and 15 minutes. On May 28, it was extended by one hour, so it actually would have been three hours.

That is for the sake of accuracy.

The Chair: What is the exact wording you're proposing?

Senator Mohamed: It is:

The committee studied the subject matter of Bill C-25 over the course of two meetings on May 27 and May 28.

Therefore, you either take out the "two hours" or you put in the actual times of the meetings.

The Chair: So it is: "... the course of two meetings, May 27 and May 28, both of which were extended."

Senator Mohamed: Yes, that would be preferred.

The Chair: Do you want the exact times?

Senator Mohamed: No.

Senator Saint-Germain: I concur with that, since it's factual. However, I am advised that we are required to go to the Senate Chamber now for the vote.

The Chair: On this point, then, is there any more discussion on this paragraph?

Okay, we'll now suspend the committee to attend the vote in the chamber.

(The committee suspended.)

Je suis disposé à discuter du contenu du rapport. S'il est accepté, je pourrai le présenter au Sénat demain.

Avez-vous des préoccupations ou des questions?

La sénatrice Mohamed : Monsieur le président, souhaitez-vous que j'y aille paragraphe par paragraphe ou que je formule tous mes commentaires en même temps?

Le président : Combien y en a-t-il?

La sénatrice Mohamed : Je n'ai pas de commentaires concernant les paragraphes 1, 2, 3 ou 4, mais j'en ai quelques-uns sur les paragraphes 5, 7, 8, 9 et 10.

Le président : D'accord, allez-y. Commençons par le paragraphe 5.

La sénatrice Mohamed : Par souci de précision, je me demande si le comité serait disposé à remplacer « réunions de deux heures » par « prolongées de 15 minutes ». La réunion du 27 mai n'a pas duré deux heures, mais deux heures et 15 minutes. De plus, celle du 28 mai a été prolongée d'une heure, ce qui porte sa durée totale à trois heures.

C'est uniquement par souci d'exactitude.

Le président : Quelle est la formulation exacte que vous proposez?

La sénatrice Mohamed : Il s'agit de la phrase suivante :

Le comité a étudié la teneur du projet de loi C-25 au cours de deux réunions tenues les 27 et 28 mai.

Par conséquent, il faut soit supprimer la mention des « deux heures », soit inscrire la durée réelle de chaque réunion.

Le président : Ce sera donc : « [...] au cours de deux réunions tenues les 27 et 28 mai, qui ont toutes deux été prolongées. »

La sénatrice Mohamed : Oui, ce serait préférable.

Le président : Souhaitez-vous inscrire les durées exactes?

La sénatrice Mohamed : Non.

La sénatrice Saint-Germain : J'appuie cette proposition, car elle est conforme aux faits. Cela dit, on m'informe que nous devons maintenant nous rendre au Sénat pour voter.

Le président : Alors, y a-t-il d'autres observations concernant ce paragraphe?

Bien, nous allons suspendre la séance pour aller voter à la Chambre.

(La séance est suspendue.)

(The committee resumed.)

The Chair: Colleagues, we are studying the draft report of Bill C-25, An Act to amend the Canada Elections Act and to enact An Act to change the names of certain electoral districts, 2026. This is the draft eighth report. It has four pages and nine paragraphs. We started the meeting, and Senator Mohamed drew attention to paragraph 5 in the first sentence. We agreed to amend it on her recommendation to read:

The committee studied the subject matter of Bill C-25 over the course of two meetings on May 27, 2026 and May 28, 2026, both of which were extended.

So we didn't put a time. We just said they both were extended. That's where we're at.

Senator Batters: When our steering committee was looking at the draft of this, the reason I suggested putting in "two two-hour meetings" is because, in addition to the days that we have meetings, we usually put the total number of hours or something like that. So the reason I put "two two-hour meetings" is that that was the time frame with actual witnesses, and then, yes, for one meeting, we had additional time that was dealing with the potential drafting of the report and that sort of thing.

The Chair: Do you want to put the exact hours?

Senator Batters: Usually, we do say how many hours, and it's helpful.

The Chair: What were the exact hours, Senator Mohamed, in total?

Senator Mohamed: I believe on May 27, it was extended by 15 minutes, and on May 28, it was extended by one hour. But I would ask the team to make sure I don't have that switched around.

The Chair: The clerk said it's four hours and 35 minutes. It's a total of four hours and 35 minutes. Is everyone in agreement with that, then?

An Hon. Senator: I thought it was five hours.

Senator Mohamed: I thought it was five hours, but I might be wrong.

The Chair: We didn't meet the full time on the last hour, I think. So this is very precise. Any further comments on paragraph 5? Then, Senator Mohamed, you had — we will just

(La séance reprend.)

Le président : Chers collègues, nous étudions l'ébauche du rapport sur le projet de loi C-25, Loi modifiant la Loi électorale du Canada et édictant la Loi de 2026 visant à changer le nom de certaines circonscriptions électorales. Il s'agit de l'ébauche du huitième rapport. Elle compte quatre pages et neuf paragraphes. En début de séance, la sénatrice Mohamed a attiré notre attention sur la première phrase du paragraphe 5. Nous avons convenu de la modifier, selon sa recommandation, comme suit :

Le comité a étudié la teneur du projet de loi C-25 au cours de deux réunions tenues les 27 et 28 mai 2026, qui ont toutes deux été prolongées.

Nous n'avons donc pas indiqué de durée précise. Nous avons simplement mentionné que les deux réunions ont été prolongées. Voilà où nous en sommes.

La sénatrice Batters : Lorsque notre comité directeur examinait l'ébauche de ce rapport, j'ai suggéré d'inscrire « deux réunions de deux heures » parce que, en plus des jours des réunions, nous indiquons habituellement le nombre total d'heures ou une mention similaire. Ainsi, la raison pour laquelle j'avais inscrit « deux réunions de deux heures » est que cela correspondait au temps consacré aux témoignages. Ensuite, il est vrai que pour l'une des réunions, nous avons pris du temps supplémentaire pour nous pencher entre autres sur la rédaction du rapport.

Le président : Souhaitez-vous indiquer le nombre exact d'heures?

La sénatrice Batters : En général, nous indiquons le nombre d'heures, et c'est utile.

Le président : Quelles étaient les heures exactes, sénatrice Mohamed, au total?

La sénatrice Mohamed : Je crois que la séance du 27 mai a été prolongée de 15 minutes, et celle du 28 mai, d'une heure. Mais je demanderais à l'équipe de vérifier que je ne me suis pas trompée.

Le président : Le greffier indique que la durée totale est de quatre heures et 35 minutes. La durée totale des séances est quatre heures et 35 minutes. Tout le monde est d'accord là-dessus?

Une voix : Je croyais que c'était cinq heures.

La sénatrice Mohamed : Je pensais que c'était cinq heures, mais je me trompe peut-être.

Le président : Je pense que nous n'avons pas utilisé la totalité de la dernière heure. Ce calcul est donc très précis. Y a-t-il d'autres commentaires sur le paragraphe 5? Poursuivez,

go with Senator Mohamed, and then we will go to Senator Saint-Germain, Senator Simons and Senator Batters.

Senator Mohamed: Thank you, Mr. Chair. On paragraph 7, beginning with “Bill C-25,” if you go down about halfway after Annotation 3, it states:

The Privacy Commissioner of Canada and other privacy experts testified that Bill C-25 does not adequately address the serious concerns that were raised

To ensure a balance, my suggestion would be to replace that part with:

The Privacy Commissioner of Canada and other witnesses testified that Bill C-25 addresses many but not all of the concerns that were raised in evidence

And then it continues.

The Chair: Okay. So it’s “many but not all.”

Senator Mohamed: It is:

The Privacy Commissioner of Canada and other witnesses testified that Bill C-25 addresses many but not all of the concerns that were raised in evidence

The Chair: Okay. On those suggested words, Senator Simons is first and then Senator Pate.

Senator Simons: I don’t know that I would characterize them as saying “many.” Perhaps it is “some.” But not “many.” Indeed, we heard from witnesses who felt that they were not addressed substantively at all.

Senator Pate: I was going to say it’s a bit stronger than that, as I think we had very strong evidence from those who have the expertise in this area that they weren’t addressed. So I’m fine with “some,” but I think it was even stronger than that. I’m fine with how it is written right now.

sénatrice Mohamed. Nous allons continuer avec la sénatrice Mohamed, puis nous passerons à la sénatrice Saint-Germain, à la sénatrice Simons et à la sénatrice Batters.

La sénatrice Mohamed : Je vous remercie, monsieur le président. Au paragraphe 7, qui commence par « Le projet de loi C-25 », si vous descendez jusqu’à environ la moitié après l’annotation 3, il est indiqué :

Selon les témoignages du commissaire à la protection de la vie privée du Canada et d’autres experts en la matière, le projet de loi C-25 ne répond pas convenablement aux graves préoccupations soulevées [...]

Pour garantir un certain équilibre, je suggérerais de remplacer cette partie par ceci :

Selon les témoignages du commissaire à la protection de la vie privée du Canada et d’autres témoins, le projet de loi C-25 répond à un bon nombre, mais non à l’ensemble, des préoccupations soulevées dans les témoignages reçus [...]

Et puis on poursuit avec le reste.

Le président : D’accord. Donc, on écrirait « à un bon nombre, mais non à l’ensemble ».

La sénatrice Mohamed : Il s’agit de la phrase suivante :

Selon les témoignages du commissaire à la protection de la vie privée du Canada et d’autres témoins, le projet de loi C-25 répond à un bon nombre, mais non à l’ensemble, des préoccupations soulevées dans les témoignages reçus [...]

Le président : D’accord. Au sujet de cette proposition, la sénatrice Simons a la parole en premier, puis ce sera au tour de la sénatrice Pate.

La sénatrice Simons : Je n’utiliserais pas les mots « un bon nombre ». Peut-être « certaines », mais pas « un bon nombre ». En effet, nous avons entendu des témoins qui estimaient que ces préoccupations n’avaient pas du tout été abordées sérieusement.

La sénatrice Pate : J’allais dire que c’est un peu plus que cela, car je pense que nous avons eu des témoignages très convaincants de la part de personnes ayant une expertise dans ce domaine, selon lesquels ces préoccupations n’avaient pas été abordées. Donc, je suis d’accord avec « certaines », mais je pense que c’était même plus que ça. Je suis d’accord avec la formulation actuelle.

[Translation]

Senator Aucoin: In line 6 of paragraph 7 of the French version, just before “*le projet de loi C-4*,” I believe there should be a space: “*récemment apportés audit rapport*.”

[English]

The Chair: Translation?

Senator Saint-Germain: No, it’s good in French.

[Translation]

That is a legal term.

Senator Aucoin: How does that sound?

Senator Saint-Germain: It’s absolutely fine, yes.

Senator Aucoin: Okay. Thank you, Senator Saint-Germain.

Senator Saint-Germain: The Quebecer.

[English]

Senator Aucoin: Okay. I’m happy with the expert Senator Saint-Germain.

The Chair: All right. So does anyone have any comments about “many but not all”? Or “some but not all”? Or the original wording? I’m going to do it this way. How many wish to see the original wording maintained? Did you want to make a comment, Senator Clement?

Senator Clement: No comment. I’m voting for the original wording.

The Chair: Original wording. Let’s count them, then. Who wants the original wording? One, two, three, four, five, six and seven not against the original wording.

Senator Batters: Plus another option of “some but not all.”

Senator Simons: Perhaps a count of hands for “some.”

The Chair: How many for “some”? One and two.

Senator Mohamed: Sorry, “many” was the original wording for me.

The Chair: So who wants “some,” just to be clear? Who wants “many”? The way I see it, the original wording wins.

[Français]

Le sénateur Aucoin : À la ligne 6 du paragraphe 7 de la version française, juste avant « le projet de loi C-4 », je crois qu’il devrait y avoir une espace : « récemment apporté audit rapport ».

[Traduction]

Le président : Traduction?

La sénatrice Saint-Germain : Non, c’est correct en français.

[Français]

C’est un terme juridique.

Le sénateur Aucoin : Cela se dit bien?

La sénatrice Saint-Germain : C’est tout à fait correct, oui.

Le sénateur Aucoin : D’accord. Merci, sénatrice Saint-Germain.

La sénatrice Saint-Germain : La Québécoise.

[Traduction]

Le sénateur Aucoin : D’accord. Je m’en remets à l’avis de l’experte, la sénatrice Saint-Germain.

Le président : D’accord. Alors, y a-t-il des commentaires au sujet de « à un bon nombre, mais non à l’ensemble »? Ou « à certaines, mais non à l’ensemble »? Ou au sujet de la formulation initiale? Je vais procéder ainsi. Combien souhaitent que la formulation initiale soit maintenue? Souhaitez-vous faire un commentaire, sénatrice Clement?

La sénatrice Clement : Pas de commentaire. Je vote pour la formulation initiale.

Le président : La formulation initiale. Comptons les voix, alors. Qui veut la formulation initiale? Un, deux, trois, quatre, cinq, six et sept ne s’opposent pas à la formulation initiale.

La sénatrice Batters : Plus une autre option de « à certaines, mais non à l’ensemble ».

La sénatrice Simons : Que ceux qui votent pour « à certaines » lèvent la main.

Le président : Combien pour « à certaines »? Un et deux.

La sénatrice Mohamed : Désolée, « à un bon nombre » était la formulation initiale pour moi.

Le président : Alors, qui vote pour « à certaines », juste pour être clair? Qui vote pour « à un bon nombre »? À mon avis, la formulation initiale l’emporte.

Senator Duncan: I just wanted to ask a question. Senator Mohamed said, in her change, “The Privacy Commissioner of Canada and other witnesses” It currently reads, “other privacy experts.” Should it be “other witnesses” or “other privacy experts”? It’s just a point of clarification.

The Chair: Well, they were all privacy experts.

Senator Duncan: Okay.

Senator Pate: I was going to say that the only others who didn’t were the party folks, right?

The Chair: They never came.

Senator Pate: That’s right.

The Chair: So far, we’re for the original wording. What is your next change that you would like to go to, Senator Mohamed?

Senator Mohamed: Just a clarification on something, chair. What is the number for the original wording? I’m just trying to figure out if I go —

The Chair: Seven is the number I counted.

Senator Mohamed: Thank you. On page 3, paragraph 8, it’s the bottom part of that paragraph starting with:

Nor did the committee have the opportunity to hear from representatives of any federal political parties, thereby missing key stakeholder perspectives.

It is my understanding, Mr. Chair, that the political parties were invited but could not attend because of the timing, and I wonder if we might note that.

The Chair: How would you like it noted?

Senator Mohamed: It is:

Nor did the committee have the opportunity to hear from representatives of any federal political parties; they were invited but could not attend because of timing.

I just want to be factual about it being because of scheduling or whatever the proper wording is. I would say because of scheduling; that’s my understanding.

La sénatrice Duncan : Je voulais juste poser une question. La sénatrice Mohamed a dit, dans sa proposition : « Selon les témoignages du commissaire à la protection de la vie privée du Canada et d’autres témoins [...] ». Le texte actuel indique plutôt « d’autres experts en la matière ». Devrait-on écrire « d’autres témoins » ou « d’autres experts en la matière »? C’est simplement pour savoir.

Le président : Eh bien, ils étaient tous des experts en protection de la vie privée.

La sénatrice Duncan : D’accord.

La sénatrice Pate : J’allais justement dire que les seuls autres qui ne l’étaient pas sont les membres des partis, n’est-ce pas?

Le président : Ils ne sont jamais venus.

La sénatrice Pate : C’est exact.

Le président : Jusqu’à présent, nous sommes en faveur de la formulation initiale. Quelle est la modification suivante que vous souhaitez aborder, sénatrice Mohamed?

La sénatrice Mohamed : Juste une précision, monsieur le président. Quel est le compte pour la formulation initiale? J’essaie juste de savoir si je dois passer à...

Le président : J’en ai compté sept.

La sénatrice Mohamed : Je vous remercie. À la page 3, paragraphe 8, il s’agit de la dernière partie de ce paragraphe qui commence par :

Le comité n’a pas non plus eu l’occasion d’entendre des représentants des partis politiques fédéraux, ce qui l’a privé des points de vue d’intervenants clés.

Je crois comprendre, monsieur le président, que les partis politiques ont été invités, mais n’ont pas pu venir en raison de contraintes de temps, et je me demande si nous pourrions le préciser.

Le président : De quelle manière souhaitez-vous que cela soit mentionné?

La sénatrice Mohamed : Je propose ceci :

Le comité n’a pas non plus eu l’occasion d’entendre des représentants des partis politiques fédéraux, lesquels ont reçu une invitation, mais n’ont pas pu y donner suite en raison de contraintes de temps.

Je tiens simplement à préciser qu’il s’agit d’un problème d’horaire ou quelle que soit la formulation appropriée. Je dirais que c’est en raison d’un problème d’horaire; c’est ce que j’ai compris.

The Chair: You would like to add the sentence “They were invited but were unable to attend due to their personal scheduling.”

Senator Mohamed: My understanding is that they were appearing in a court case and could not be here on that day. In the interests of fairness and accuracy, I think it’s important to note why they were not here. They didn’t choose to not be here.

The Chair: It is: “They were invited but were unable to attend due to scheduling.” Those were the words you said. Okay.

Senator Saint-Germain: I had the same proposed amendment for paragraph 8.

The Chair: What is your amendment, Senator Saint-Germain?

Senator Saint-Germain: It is exactly the same, but I would add, “. . . were not able to attend due to the committee’s schedule.”

The Chair: That is true.

Senator Pate: It is true, but the committee schedule is dictated by us being sent this to do within a very constrained time frame. If we want it factual, we can say the pre-study was short. We had limited time, and the political parties were not able to appear within that time frame.

Senator Saint-Germain: In the same paragraph, I have an additional amendment that would notably address Senator Pate’s concern.

When we say, “regrettably, the truncated nature,” I don’t like this because it is very pejorative. We should say something like, “The committee had limited time to give consideration to these important issues,” and then we adapt it in French. I don’t believe that our study was truncated. This is page 3, paragraph 8, line 6.

The Chair: I didn’t realize where you were. Say that again, please.

Senator Saint-Germain: It is: “Regrettably, the committee had limited time to give consideration to these important issues.” We would adapt it in French, and I believe that this addresses Senator Pate’s concern, since it is in the same paragraph.

Le président : Vous aimeriez donc ajouter la phrase « Ils ont reçu une invitation, mais n’ont pas pu y donner suite en raison d’un problème d’horaire personnel. »

La sénatrice Mohamed : D’après ce que j’ai compris, ils devaient comparaître dans le cadre d’une affaire judiciaire et ne pouvaient pas être présents ce jour-là. Par souci d’exactitude et pour être juste, je pense qu’il est important de préciser pourquoi ces représentants n’ont pas pu être présents. Ils n’ont pas choisi de ne pas venir.

Le président : La phrase serait donc : « Ils ont été invités, mais ils n’ont pas pu être présents en raison d’un problème d’horaire. » Ce sont les mots que vous avez utilisés. D’accord.

La sénatrice Saint-Germain : Je voulais proposer le même amendement pour le paragraphe 8.

Le président : En quoi consiste votre amendement, sénatrice Saint-Germain?

La sénatrice Saint-Germain : C’est exactement la même chose, mais j’ajouterais : « [...] n’ont pas pu être présents en raison de l’horaire du comité ».

Le président : C’est vrai.

La sénatrice Pate : C’est vrai, mais notre horaire découle du fait que nous avons très peu de temps pour cette étude. Pour être exacts par rapport aux faits, nous pouvons dire que l’étude préliminaire a été brève. Nous disposions d’un temps limité, et les partis politiques n’ont pas pu comparaître dans ce délai.

La sénatrice Saint-Germain : Dans le même paragraphe, j’ai un autre amendement qui répondrait notamment à la préoccupation de la sénatrice Pate.

La formulation « Malheureusement, étant donné la nature sommaire de [...] » me semble très péjorative. Nous devrions écrire quelque chose comme « Le temps imparti au comité pour l’examen de ces questions importantes était limité », et faire en sorte que les versions française et anglaise concordent. Je ne crois pas que notre étude était de « nature sommaire ». Il s’agit de la page 3, paragraphe 8, ligne 7.

Le président : Je ne savais pas où vous étiez. Pouvez-vous répéter, s’il vous plaît?

La sénatrice Saint-Germain : La phrase serait donc : « Malheureusement, le temps imparti au comité pour l’examen de ces questions importantes était limité. » Il faudrait faire concorder les versions anglaise et française. Je crois que cela répond à la préoccupation de la sénatrice Pate, puisque c’est dans le même paragraphe.

Senator Ross: To clarify, if the witnesses could not appear, they would have had the opportunity to submit written submissions to the committee? They had an opportunity to present their —

The Chair: Same reason, it was time sensitive. They were unable to produce a report for our consideration. We just had two days. This was truncated; that's my word.

Senator Batters: On this, yes, it was truncated. We were given a government deadline that we had to have our report in within a very short time frame. We had minimal time to not only call witnesses but also hear from them. We basically had one hour to offer to that grouping of witnesses. I don't view the word "truncated" as a pejorative word; it is true. It was truncated. It would have been longer if we had been able to have longer to report this pre-study back to the chamber, but given that we have an extremely tight time frame — and I believe tomorrow is our date that we are supposed to have this reported back to the chamber — that is why it was truncated.

As far as those particular witnesses, yes, it was an extremely short time frame. The court cases were dealing with this issue. That is why they were occupied with that other thing and it's why they were all occupied by that other thing, and it would not have been ideal for them to provide us with something in writing. It was actually a good exchange of views when we had them all before us on the Part 4 of Bill C-4 issue, and that is why we wanted to have them in front of us to ask them questions and have an exchange rather than a written brief of any kind.

The Chair: Okay.

Senator Mohamed: Mr. Chair, I understand very much how busy this committee is, but I would be remiss if I didn't point out that there was a two-week break when the committee could have called back the committee, as the Human Rights Committee did with Bill C-9, and heard from witnesses. I don't think it is a fair characterization to say it was truncated unless it's acknowledged that the committee chose not to use that time.

So if you're going to say "truncated," I think it needs to be acknowledged that there was an opportunity to meet before the report was submitted, and maybe during those two weeks, the parties could have appeared. We don't know that they couldn't have.

The Chair: Is that accurate?

Senator Batters: I'm not even sure if it had been referred to here yet. I don't think it had been. Also, there are many members of this committee who are members of the Human Rights

La sénatrice Ross : Pour clarifier les choses, était-il possible pour les témoins qui n'ont pas pu comparaître de soumettre des mémoires écrits au comité? Il était possible pour ces témoins de présenter leurs...

Le président : La raison est la même, le temps était limité. Il ne leur a pas été possible de produire un mémoire aux fins de notre examen. Nous n'avions que deux jours. Il n'y avait pas assez de temps.

La sénatrice Batters : Le délai était court. Le gouvernement nous avait fixé un délai très court pour remettre notre rapport. Nous avons eu très peu de temps non seulement pour convoquer des témoins, mais aussi pour les entendre. Nous n'avions qu'une heure à consacrer à ce groupe de témoins. Je ne considère pas que cette formulation est péjorative; c'est la vérité. Il s'agissait d'une étude sommaire. Cette étude préliminaire aurait été plus longue si nous avions pu disposer de plus de temps pour en faire rapport au Sénat, mais étant donné que le délai est extrêmement serré — je crois que nous devons déposer ce rapport en chambre demain —, c'est pour cette raison qu'il s'agissait d'une étude sommaire.

En ce qui concerne ces témoins en particulier, oui, le délai était extrêmement court. Ils étaient en audience justement pour cette question. C'est la raison pour laquelle ils étaient occupés avec autre chose; et il aurait été difficile pour eux de nous fournir un document écrit dans ces conditions. En réalité, nous avons eu un échange fructueux lorsque nous les avons tous entendus au sujet de la partie 4 du projet de loi C-4, et c'est pourquoi nous voulions qu'ils comparaissent devant nous pour leur poser des questions et avoir un échange plutôt que de recevoir un mémoire écrit, quel qu'il soit.

Le président : D'accord.

La sénatrice Mohamed : Monsieur le président, je comprends très bien à quel point ce comité a du pain sur la planche, mais je m'en voudrais de ne pas souligner qu'il y a eu une intersession de deux semaines pendant laquelle le comité aurait pu se réunir, comme l'a fait le comité des droits de la personne concernant le projet de loi C-9, et entendre des témoins. Je ne pense pas qu'il soit juste de dire qu'il s'agissait d'une étude sommaire, à moins de préciser que le comité a choisi de ne pas utiliser cette intersession.

Par conséquent, si vous voulez parler d'une étude sommaire, je pense qu'il faut préciser qu'il y avait une possibilité de se réunir avant la présentation du rapport, et que peut-être, pendant ces deux semaines, les partis auraient pu comparaître. Nous ne savons pas si elles n'auraient pas pu le faire.

Le président : Est-ce exact?

La sénatrice Batters : Je ne suis même pas sûre qu'on en ait déjà parlé ici. Je ne pense pas que ce soit le cas. De plus, plusieurs membres de ce comité sont membres du comité des

Committee, as the chair is, certainly, and they had many other different duties during that time frame. As well, we were still dealing with Bill C-14 or dealing with the report on Bill C-14 and the amendments.

As the critic of Bill C-14, that was something I had to devote a fair bit of my attention to because I had to have my third reading speech ready to go for right after that was done.

Senator Simons: I'm trying to recall and perhaps one of our staff can remind me. We passed a motion in the chamber for us to do a pre-study. Was that pre-study vote before or after the break?

The Chair: It was referred to our committee on May 7.

Senator Simons: For us to come during a break week for a pre-study would have been quite extraordinary for a bill that wasn't even out of the House yet.

The Chair: Did steering even consider this? Steering didn't even consider it.

Senator Batters: We were still dealing with Bill C-14 in that time frame. We were drafting a report.

The Chair: Yes. I don't think that is an accurate assessment there, Senator Mohamed.

Senator Mohamed: I don't want to be too argumentative, but if something is important, as we all think this is, and if there is an opportunity for a committee to add additional meeting time, that is at the discretion of the committee. The committee is meant to be the master of its own schedule is my understanding.

The Chair: And we are. We didn't get this until Thursday, May 7, which was the start of the break week. Everyone was gone by Thursday night.

You thought we should have a steering committee meeting to call everybody back in that two-week period? Really?

Senator Mohamed: Mr. Chair, all I can do is offer my observations and my strong objection to truncated —

The Chair: I'll be more neutral, sorry.

Senator Batters: During the break week, we were finalizing and preparing the report on Bill C-14, which the government said was a top priority in terms of getting that into the chamber as

droits de la personne, comme c'est le cas du président, bien sûr, et ils avaient bien d'autres responsabilités durant cette période. De plus, nous étions encore en train d'examiner le projet de loi C-14 ou le rapport sur ce projet de loi et les amendements.

En tant que porte-parole du projet de loi C-14, je devais y consacrer une bonne partie de mon attention, car je devais préparer mon discours de troisième lecture à livrer immédiatement après l'étude.

La sénatrice Simons : J'essaie de me souvenir, et peut-être qu'un membre de notre personnel pourra me rafraîchir la mémoire. Nous avons adopté une motion au Sénat pour mener une étude préliminaire. Ce vote sur l'étude préliminaire a-t-il eu lieu avant ou après l'intersession?

Le président : Le projet de loi a été renvoyé à notre comité le 7 mai.

La sénatrice Simons : Nous réunir pendant une semaine d'intersession pour une étude préliminaire aurait été tout à fait exceptionnel en ce qui a trait à un projet de loi qui était encore à l'étude à la Chambre des communes.

Le président : Le comité directeur a-t-il même envisagé cette possibilité? Il ne l'a pas envisagée.

La sénatrice Batters : À ce moment-là, nous étions encore en train d'examiner le projet de loi C-14. Nous étions en train de rédiger un rapport.

Le président : Oui. Je ne pense pas que ce soit exact, sénatrice Mohamed.

La sénatrice Mohamed : Je ne veux pas ergoter, mais si la question est importante, comme nous le pensons tous, et s'il y a une possibilité pour le comité d'ajouter des réunions, le comité est libre de le faire. Il est censé être maître de son propre horaire, pour autant que je sache.

Le président : Et nous le sommes. Nous n'avons reçu cette mesure législative que le jeudi 7 mai, soit au début de la semaine d'intersession. Tout le monde était parti jeudi soir.

Vous pensiez que nous aurions dû tenir une réunion du comité directeur pour rappeler tout le monde pendant cette période de deux semaines? Vraiment?

La sénatrice Mohamed : Monsieur le président, tout ce que je peux faire, c'est vous faire part de mes observations et de ma vive objection au libellé actuel.

Le président : Je vais rester plus neutre, désolé.

La sénatrice Batters : Pendant la semaine d'intersession, nous étions en train de finaliser et de préparer le rapport sur le projet de loi C-14, que le gouvernement avait qualifié de priorité

soon as possible. We had to make sure that was ready to go to be able to deal with it during the week right after coming back.

[Translation]

Senator Aucoin: I don't know if Senator Mohamed's suggestions are still on the table, compared to what Senator Saint-Germain said.

I wasn't there. However, I'd like to make a suggestion. In French, we say "*malheureusement*," whereas in English, we use the word "truncated." It says, and this is important: "Regrettably, the truncated nature of the pre-study left the committee with insufficient time to give due consideration to these important issues." If we remove the next sentence, or forget it's there and go to the next sentence, then it would say immediately after that the committee also didn't have the opportunity . . .

I don't know if it's right to speculate on why people didn't come, unless they sent you a written response to inform you they were too busy and didn't have time to appear. We know the allotted time was very short. You said it earlier: The allotted time was short, we didn't have time to wait and, unfortunately, we didn't have a chance to hear from the political parties.

If you take the sentence out between the two, it flows. That's a suggestion.

[English]

The Chair: Okay. The in-between sentence begins with "for example." Senator Aucoin —

[Translation]

Senator Aucoin: I don't mean physically removing it. I mean, if you read it, it flows very well.

[English]

The Chair: I agree, but are you saying to leave the "for example" sentence in its place, ultimately, because it is the cumulative effect of the whole paragraph? Okay.

So that would —

Senator Saint-Germain: In terms of my amendment, I heard it is the fairest one.

The Chair: Yes.

absolue afin de le présenter en chambre dès que possible. Nous devons nous assurer qu'il serait prêt pour la semaine suivant notre retour.

[Français]

Le sénateur Aucoin : Je ne sais plus si les suggestions de la sénatrice Mohamed sont toujours proposées, comparativement à ce qu'a dit la sénatrice Saint-Germain.

Je n'étais pas présent. Cependant, je vous fais une suggestion. En français, on dit : « *malheureusement* », alors qu'en anglais, on utilise le mot « *truncated* ». En effet, on dit, et c'est important : « *Malheureusement*, étant donné la nature sommaire de l'étude préliminaire, le comité n'a pas eu suffisamment de temps pour examiner attentivement ces questions importantes. » Si on enlève la prochaine phrase, ou si on oublie qu'elle est là et qu'on va à la phrase suivante, on dirait tout de suite après que le comité n'a pas non plus eu l'occasion...

Je ne sais pas s'il est bien de spéculer sur la raison pour laquelle les gens ne sont pas venus, à moins que ceux-ci vous aient envoyé une réponse écrite pour vous informer qu'ils étaient trop occupés et qu'ils n'avaient pas le temps de comparaître. On sait que le temps alloué était très court. Vous le dites déjà plus haut : le temps alloué était court, on n'a pas entendu cela et, malheureusement, on n'a pas eu la chance d'entendre les partis politiques.

Si vous enlevez la phrase entre les deux, tout se suit. C'est une suggestion.

[Traduction]

Le président : D'accord. La phrase entre les deux commence par « *Par exemple* ». Sénateur Aucoin...

[Français]

Le sénateur Aucoin : Je ne veux pas dire de l'enlever physiquement. Je veux dire que si on le lit, cela coule très bien.

[Traduction]

Le président : Je suis d'accord, mais voulez-vous dire qu'il faut finalement laisser la phrase qui commence par « *Par exemple* » à sa place, parce que c'est l'effet cumulatif de tout le paragraphe? D'accord.

Donc, on écrirait...

La sénatrice Saint-Germain : En ce qui concerne mon amendement, j'ai entendu dire que c'est le plus juste.

Le président : Oui.

Let's deal with this. Senator Aucoin is effectively saying to leave the paragraphs as they are and see the whole sentence; it tells the whole story and narrative in a cumulative form.

Before we deal with that, I'm going to deal with Senator Saint-Germain's intervention, but I see Senator Simons wishes to intervene.

Senator Simons: In terms of "truncated," we could use a softer word, but I don't think we want to make it sound like we had all the time in the world due to the short or shortened nature of the pre-study.

Senator Pate: I don't disagree with that characterization, but I think we have said a number of times that the time frames we've been given are really problematic. "Truncated" sends a very clear message, so I'm okay with using "truncated" and saying, "When you send us stuff and you tell us to do a pre-study and you want it really fast, there are these limitations on what we can do."

Senator Mohamed: Can we meet halfway and perhaps start with the sentence that says, "The pre-study left the committee with insufficient time . . ." instead of "regrettably"? There is a difference of opinion on whether the time could have been used differently.

Can we find some middle ground and perhaps take out that first part — "regrettably, the truncated nature of" — and begin it at "the pre-study"? Would that be satisfactory to everyone?

Senator Batters: I'm personally not really all that inclined to use softer language given that recently on Bill C-16, the Minister of Justice accused us in the media that, if we didn't handle his Bill C-16 within a week or two in the Senate and at this committee, we would be potentially costing Canadians lives.

I think that "truncated" is required here to send a clear message.

The Chair: Are there more discussion points? I'm probably going to ask whether this whole paragraph stays as it's written, which is what I'm hearing from a number of senators not offering any compromise.

The only thing is: "They were invited but were unable to attend due to scheduling."

Examinons cela. Le sénateur Aucoin propose de laisser le paragraphe tel quel et de considérer la phrase dans son ensemble; elle rend compte de l'ensemble de la situation de manière cumulative.

Avant d'aborder cette proposition, je vais aborder l'intervention de la sénatrice Saint-Germain, mais je vois que la sénatrice Simons souhaite prendre la parole.

La sénatrice Simons : En ce qui concerne la question de la nature sommaire de l'étude, nous pourrions utiliser un libellé plus édulcoré, mais nous ne voulons pas laisser entendre que nous avons tout le temps nécessaire compte tenu de la nature brève ou abrégée de cette étude préliminaire.

La sénatrice Pate : Je ne suis pas en désaccord avec cette description, mais je pense que nous avons dit à plusieurs reprises que les délais qui nous ont été impartis sont vraiment problématiques. Le libellé envoie un message très clair. Je suis donc d'accord pour l'utiliser afin de dire que lorsqu'on nous renvoie quelque chose, qu'on nous demande de réaliser une étude préliminaire et qu'on veut que ce soit fait très rapidement, il faut savoir qu'il y a des limites à ce que nous pouvons faire.

La sénatrice Mohamed : Pouvons-nous trouver un compromis et peut-être commencer la phrase par : « Le comité n'a pas eu suffisamment de temps pour... » plutôt que par « Malheureusement »? Les avis divergent quant à savoir si le temps aurait pu être utilisé différemment.

Pouvons-nous trouver un terrain d'entente et peut-être supprimer cette première partie qui dit « Malheureusement, étant donné la nature sommaire de.. » et commencer par « l'étude préliminaire »? Cela conviendrait-il à tout le monde?

La sénatrice Batters : Personnellement, je ne suis pas vraiment portée à utiliser un libellé plus édulcoré, étant donné que récemment, à propos du projet de loi C-16, le ministre de la Justice a déclaré dans les médias que, si nous ne traitons pas son projet de loi C-16 au Sénat et au comité dans un délai d'une semaine ou deux, cela risquerait de coûter la vie à des Canadiens.

Je pense que le libellé actuel est nécessaire ici pour faire passer un message clair.

Le président : Y a-t-il d'autres commentaires? Je vais probablement demander si l'ensemble de ce paragraphe reste tel qu'il est rédigé, car cela correspond à ce que j'entends de la part d'un certain nombre de sénateurs qui ne proposent aucun compromis.

La seule chose qu'on propose d'ajouter, c'est : « Ils ont reçu une invitation, mais ils n'ont pas pu être présents en raison d'un problème d'horaire. »

[Translation]

Senator Oudar: I don't know in English, but in French, the word "*tronquer*" is quite serious. I'm uncomfortable with the word because it's as if, as a member of this committee, I participate in a truncated exercise. The word "*tronquer*" is also pejorative to committee members. I'm uncomfortable with the word because we agreed to participate in a process that is now being described as truncated, so we're responsible. That's what makes me uncomfortable. In French, that's what the word "*tronquer*" means. When it comes to accountability, I feel uncomfortable using that word as a member of this committee. It may be different in English, but in French, that word is very pejorative and it also tarnishes our reputation. I hope we can find another word, but I'm ethically uneasy with this word as it also touches on my responsibility as a member of this committee.

[English]

The Chair: All right. In English, "truncated" may not have that same degree; I don't think it does. Is there another word in French that would soften it up? Do you have another word in French?

Dana Phillips, Analyst, Library of Parliament: The French says *sommaire*.

The Chair: So the word "truncated" doesn't appear in the French version of this.

[Translation]

It just says "*donné la nature sommaire de l'étude préliminaire*."

Senator Oudar: Okay. That's fine. We have to stick with the facts. I don't know. We're lawyers. For us, good facts make good law. It's important not to qualify or attach emotions to a word, but to stick to the facts. I'm more comfortable with the word "*sommaire*" than with the word "*tronquer*".

[English]

Senator Mohamed: May I ask Senator Saint-Germain to reread her amendment because I feel like there might be some middle ground there?

Senator Saint-Germain: What about stating:

The committee members regret that, given the limited time they had, they could not give sufficient consideration to these important issues.

[Français]

La sénatrice Oudar : Je ne sais pas pour l'anglais, mais en français, le mot « tronquer » est assez grave. Je suis mal à l'aise avec le mot, car, en tant que membre de ce comité, je participe à cet exercice. Le mot « tronquer » est aussi péjoratif pour les membres du comité. Je suis mal à l'aise avec le mot, car on a accepté de participer à un processus que l'on dit aujourd'hui tronqué. Nous sommes donc responsables. C'est ce qui crée mon malaise. En français, c'est ce que signifie le mot « tronquer ». En matière de responsabilité, en tant que membre du comité, j'ai un malaise à utiliser ce mot. Peut-être est-ce différent en anglais, mais en français, ce mot est très péjoratif et il nous éclabousse en même temps. J'espère que l'on pourra trouver un autre mot, mais j'ai un malaise éthique avec ce mot qui rejaillit aussi sur ma responsabilité en tant que membre du comité.

[Traduction]

Le président : D'accord. En anglais, le mot « truncated » n'a peut-être pas tout à fait la même connotation; c'est ce que je pense. Y a-t-il un autre mot en français qui serait moins fort? Avez-vous un autre mot en français?

Dana Phillips, analyste, Bibliothèque du Parlement : Comme on l'a dit, en français, il est écrit « *sommaire* ».

Le président : On a choisi de ne pas utiliser le même mot dans la version française du rapport.

[Français]

Cela dit seulement « donner la nature sommaire de l'étude préliminaire ».

La sénatrice Oudar : D'accord. Ça va. Il faut s'en tenir aux faits. Je ne sais pas. Nous sommes des avocats. Pour nous, les bons faits font le bon droit. Il est essentiel de ne pas qualifier et de ne pas mettre de sentiment sur le mot, mais de s'en tenir aux faits. Je suis plus à l'aise avec le mot « sommaire » qu'avec le mot « tronquer ».

[Traduction]

La sénatrice Mohamed : Puis-je demander à la sénatrice Saint-Germain de relire son amendement, car j'ai l'impression qu'il pourrait y avoir un terrain d'entente?

La sénatrice Saint-Germain : On pourrait écrire :

Les membres du comité regrettent que, compte tenu du temps limité dont ils disposaient, il ne leur ait pas été possible d'accorder une attention suffisante à ces questions importantes.

Then we would translate it accordingly in French. It means that we regret the limited time, and then we recognize that we have not given due consideration to these important issues.

The Chair: Senator Simons, Senator Pate and Senator Batters, is that something you would like to compromise on?

Senator Simons: It is so rare that I am not up to talk.

In my heart, I agree with Senator Batters, but I think that I don't care enough — I'm happy to be slightly more passive in our passive aggression. I think that Senator Saint-Germain's compromise is apt.

Senator Pate: I am trying to now draw the line. I'm okay with that as long as it's clear somewhere else that the timeline was not ours. This was a timeline provided to us by the government. I'm fine with us saying we didn't get to consider this and so it was insufficient, but not if it's on the committee or the team. It's clearly on the government.

Senator Saint-Germain: If we say, "given the limited time that the committee members were allowed to" or something like that in better English —

Senator Pate: Given the government's timeline, we had limited time?

Senator Saint-Germain: I would agree with that. I would personally, yes.

The Chair: In the spirit of compromise — did you get the words that Senator Saint-Germain finally landed on?

Ms. Phillips: I think it would be helpful to hear it one more time, if that's okay, senator.

Senator Saint-Germain: It is: "The committee members regret that, given the limited time that the government asked for" — help me in English.

Ms. Phillips: Allotted by?

Senator Saint-Germain: "... the limited time allotted by the government, so they could not give due consideration to these important issues." And then you can perfectly translate.

The Chair: Do we still have that sentence where they were invited but were not able to attend due to scheduling? Okay, that is still there.

L'anglais et le français devront être modifiés en conséquence. Cela signifie que nous regrettons le temps restreint, puis nous reconnaissons que nous n'avons pas accordé une attention appropriée à ces questions importantes.

Le président : Sénatrice Simons, sénatrice Pate et sénatrice Batters, seriez-vous prêtes à accepter ce compromis?

La sénatrice Simons : C'est tellement rare que je ne suis pas prête à prendre la parole.

Au fond de moi, je suis d'accord avec la sénatrice Batters, mais je pense que cela ne me tient pas suffisamment à cœur — je suis d'accord pour être un peu plus passive dans notre agressivité passive. Je pense que le compromis de la sénatrice Saint-Germain est approprié.

La sénatrice Pate : J'essaie à présent de faire la part des choses. Cela me convient tant qu'il est clair ailleurs que le délai nous a été imposé. C'était un délai que nous a fixé le gouvernement. Je suis d'accord pour qu'on dise qu'on n'a pas pu examiner cela comme il faut, car le temps était insuffisant, mais pas si la responsabilité est imputée au comité ou à l'équipe. La responsabilité appartient clairement au gouvernement.

La sénatrice Saint-Germain : Si nous disons « compte tenu du temps limité accordé aux membres du comité » ou quelque chose de ce genre dans un français mieux formulé...

La sénatrice Pate : Compte tenu de l'échéancier du gouvernement, nous disposions d'un temps limité?

La sénatrice Saint-Germain : Je serais d'accord avec cela. Personnellement, cela me convient.

Le président : Dans un esprit de compromis... Avez-vous noté la formulation proposée par la sénatrice Saint-Germain?

Mme Phillips : Je pense qu'il serait utile de l'entendre une fois de plus, si cela vous convient, sénatrice.

La sénatrice Saint-Germain : Je propose ceci : « Les membres du comité regrettent que, compte tenu du temps limité demandé par le gouvernement ». On pourrait m'aider à trouver un verbe plus approprié?

Mme Phillips : Alloué par?

La sénatrice Saint-Germain : « ... du temps limité alloué par le gouvernement, il ne leur ait pas été possible d'accorder une attention appropriée à ces questions importantes. » Vous pourrez voir après à ce que la formulation concorde dans les deux langues.

Le président : Avons-nous toujours cette phrase où on dit qu'ils ont été invités, mais qu'ils n'ont pas pu être présents en raison de problèmes d'horaire? D'accord, elle est toujours là.

Any further comments on paragraph 8? I guess if we don't get through this, we might not hit the June 4 deadline.

Senator Mohamed: As this is the first bill that I'm sponsoring, I kind of geeked out and reread the "blues." I wonder in the last part:

The committee would also have welcomed more extensive testimony on how the bill addresses foreign interference and developments in artificial intelligence, including the use of deep fakes.

In my reading of the "blues," the minister actually calls out how there would be additional measures coming, and I wonder if there might be an acknowledgment of that. I think he said further measures can follow over time or something along those lines.

The Chair: If it's in the "blues," we will quote it exactly.

Senator Pate: I was just going to say, "particularly in light of the minister's comments to the committee," and we put in the rest.

Senator Mohamed: I don't have it on me, but I kind of geeked out there.

Senator Batters: On that, then are we talking about the pre-study for this bill or some other measures that the minister mentioned from some other bill? That's not necessarily pertinent.

This is meant to be an extremely short synopsis of this. So if we're getting into the fact that the minister mentioned he is going to do this and that, that's nice, but it's not an essential part of this very — it's meant to be extremely short, particularly because we have to report it by tomorrow.

The Chair: We wanted to keep it to two pages. What was the minister's intention when he said that? Do you have any idea?

Senator Mohamed: Why I'm suggesting this is because it was his testimony. I understand the point, Senator Batters, but it was his testimony that this is not one and done.

Also, in many of the other witness testimony, we heard the same thing. I would just like to bring a balance and recognize that the minister did acknowledge that. It's not a hill I'm going to die on, but —

Y a-t-il d'autres commentaires au sujet du paragraphe 8? Je suppose que si nous ne terminons pas ce point, nous risquons de ne pas respecter l'échéance du 4 juin.

La sénatrice Mohamed : Comme c'est le premier projet de loi que je parraine, je me suis un peu laissé emporter et j'ai relu les « bleus ». Je m'interroge sur la dernière partie :

« Le comité aurait aussi aimé entendre des témoignages plus approfondis sur la manière dont le projet de loi traite la question de l'ingérence étrangère et des développements en matière d'intelligence artificielle, notamment l'utilisation d'hypertrucages. »

À la lecture des « bleus », j'ai constaté que le ministre a explicitement mentionné l'annonce prochaine de mesures additionnelles, et je me demande si cela ne devrait pas être mentionné. Je pense qu'il a dit que d'autres mesures pourraient suivre au fil du temps, ou quelque chose dans ce sens.

Le président : Si c'est mentionné dans les « bleus », nous le citerons mot pour mot.

La sénatrice Pate : J'allais justement dire, « notamment à la lumière des commentaires du ministre en comité », et nous ajouterons le reste.

La sénatrice Mohamed : Je n'ai pas le texte avec moi, mais je suis peut-être entrée un peu trop dans le détail.

La sénatrice Batters : À ce sujet, parlons-nous de l'étude préliminaire de ce projet de loi ou d'autres mesures que le ministre a mentionnées dans le cadre d'un autre projet de loi? Ce n'est pas nécessairement pertinent.

Ceci est censé être un rapport extrêmement succinct. Donc, si nous entrons dans le détail du fait que le ministre a mentionné qu'il allait faire ceci ou cela, c'est bien, mais ce n'est pas un élément essentiel de ce rapport, qui est censé être extrêmement court, d'autant plus que nous devons le présenter demain.

Le président : Nous voulions le limiter à deux pages. Quelle était l'intention du ministre lorsqu'il a dit cela? Pouvez-vous nous éclairer à cet égard?

La sénatrice Mohamed : Si je fais cette proposition, c'est parce que c'était son témoignage. Je comprends votre argument, sénatrice Batters, mais c'est lui qui a déclaré dans son témoignage qu'il y aurait d'autres mesures.

De plus, dans de nombreux autres témoignages, nous avons entendu la même chose. Je voudrais simplement apporter un éclairage équilibré et souligner que le ministre l'a effectivement reconnu. Ce n'est pas une question sur laquelle je vais me battre jusqu'au bout, mais...

The Chair: What exact words do you want? The minister suggested, in the future, he may deal with these issues. I don't know what he was —

Senator Mohamed: Something along the lines that the minister indicated that further measures can follow over time. I think that was one of his major messages. I leave it for the consideration of the committee.

The Chair: Senator Mohamed has a question there. Any other senators wish to comment about that? It's the acknowledgment of the minister saying he may bring some further clarification or further legislation in the future.

Senator Pate: I'm saying that, particularly in light of the minister's statement, it would have been nice to have had more information about this.

Senator Clement: I'm okay with referencing this — it's the minister. It's relevant testimony. I'm okay with mentioning that.

But I wonder: Does this report refer to the fact that we are deliberately not referring to it?

The Chair: Correct. I would say yes.

Senator Clement: Okay. If we're mentioning that further things could change, well, there is a further report coming. I just wonder why we're not mentioning — when we mention that we have looked at Part 4 of Bill C-4 — the Senate Legal Committee is also going to be producing a report.

The Chair: I guess in the order of things, we're going to do this pre-study of Bill C-25 and then deal with this report later this afternoon.

Anyway, I think there is consensus. Did you get Senator Mohamed's exact words?

Ms. Phillips: I just wanted to let you know that we have the exact words from the "blues" here of what the minister said, and I have what Senator Mohamed proposed as well.

The Chair: Can you read what the minister said exactly? If it complies, we'll just distill it.

Ms. Phillips: This is from the "blues." The minister said:

As I said, we'll be chasing these AI and technology issues for some time. I suspect the next minister after the next election will come back with further measures, or maybe amended measures, that will be aimed at doing the exact kind of things you're suggesting, but this is an incredibly

Le président : Quelle formulation proposez-vous précisément? Le ministre a laissé entendre que plus tard, il pourrait se pencher sur ces questions. Je ne sais pas ce qu'il...

La sénatrice Mohamed : Quelque chose dans le sens où le ministre a indiqué que d'autres mesures pourraient suivre au fil du temps. Je pense que c'était l'un de ses messages principaux. Je laisse le comité en discuter.

Le président : La sénatrice Mohamed a fait une proposition. Y a-t-il d'autres commentaires à ce sujet? Il s'agit de mentionner que le ministre a affirmé qu'il pourrait apporter des précisions supplémentaires ou proposer de nouvelles mesures législatives dans l'avenir.

La sénatrice Pate : Je tiens à dire que, compte tenu notamment des propos du ministre, il aurait été souhaitable d'avoir davantage d'informations à ce sujet.

La sénatrice Clement : Je suis d'accord pour qu'on mentionne cela. Ce sont les propos du ministre, après tout. C'est un témoignage pertinent. Je suis d'accord pour qu'on le mentionne.

Mais je me demande : ce rapport fait-il référence au fait que nous évitons délibérément d'y faire allusion?

Le président : C'est exact. Je dirais que oui.

La sénatrice Clement : D'accord. Si nous mentionnons qu'il pourrait y avoir d'autres changements, alors c'est qu'il y aura un autre rapport. Je me demande simplement pourquoi nous ne mentionnons pas — lorsque nous disons que nous avons examiné la partie 4 du projet de loi C-4 — que notre comité rédigera également un rapport.

Le président : Je suppose que, selon l'ordre des choses, nous allons d'abord traiter de l'examen préliminaire du projet de loi C-25, puis nous pencher sur ce rapport plus tard cet après-midi.

Quoi qu'il en soit, je pense qu'il y a consensus. Avez-vous noté les propos exacts de la sénatrice Mohamed?

Mme Phillips : Je voulais simplement vous informer que nous avons les propos exacts du ministre tirés des « bleus », et j'ai noté ce que la sénatrice Mohamed a également proposé.

Le président : Pouvez-vous lire exactement ce que le ministre a dit? Si cela convient, nous le résumerons.

Mme Phillips : Cela provient des « bleus ». Le ministre a dit :

Comme je l'ai dit, ces questions d'IA et de technologie nous occuperont un certain temps. Je suppose que le prochain ministre, après la prochaine élection, viendra avec davantage de mesures, ou peut-être des mesures modifiées, qui viseront à faire les mêmes choses que nous proposons,

robust start, and this is the first time that we've legislated in this way.

The Chair: So he's thinking that some other minister may come and deal with those issues at some point in the future, not him.

Senator Batters: That is a pretty general quote. I should hope that the Minister of Justice would look at emerging issues in the next 10 years and that future ministers would look at other issues. I don't think we need to have that in a very short, compressed report that is meant to be put to the chamber tomorrow.

The Chair: Senator Mohamed had some words she wanted to add. Senator Batters is saying, no, it's not accurate. When you read the "blues," it doesn't reflect exactly that.

Senator Pate and Senator Simons, any other comments on this?

Senator Simons: No.

The Chair: Senator Mohamed, I believe there isn't consensus on your statement there, so we're going to move on to paragraph 9.

Senator Mohamed: This is my final observation.

In the paragraph starting with "furthermore," if you go down, my focus is on:

... the same maximum administrative monetary penalty as someone who counsels others to sign multiple nomination papers in an orchestrated manner.

The minister addressed this on page 24 of the "blues," and you probably have the "blues" handy. My read of that was, first of all, the penalties are meant to be dissuasive and proportionate. This is where we sort of discuss — I can't remember if it's in the "blues" or not — that the penalties are now going to go to \$25,000 and to \$100,000, though I don't know that the minister actually talked about it. The idea was that it would be on a scale. It is at the discretion of the commissioner to do an investigation and levy a penalty. So this does not capture the spirit of what was said: It's the same maximum administrative monetary policy. It then says that the committee is concerned that these two very different types of violations would be subject to the same maximum penalty.

That is not, in fact, the case when one reads the bill also.

The Chair: You did raise that issue the next day, I believe.

mais c'est un début très prometteur, et c'est la première fois que nous adoptons un tel projet de loi.

Le président : Il estime donc qu'un autre ministre pourrait intervenir en ce qui a trait à ces questions dans l'avenir, et non pas lui-même.

La sénatrice Batters : C'est une citation assez générale. J'espère que le ministre de la Justice examinera les enjeux émergents dans les dix prochaines années et que les futurs ministres se pencheront sur d'autres questions. Je ne pense pas que nous ayons besoin d'inclure cela dans un rapport très court et condensé qui doit être présenté à la chambre demain.

Le président : La sénatrice Mohamed souhaite ajouter un libellé. La sénatrice Batters affirme que ce n'est pas exact. Lorsqu'on lit les « bleus », cela ne correspond pas exactement à cela.

Sénatrice Pate et sénatrice Simons, avez-vous d'autres commentaires à ce sujet?

La sénatrice Simons : Non.

Le président : Sénatrice Mohamed, je crois qu'il n'y a pas de consensus au sujet de votre proposition, donc nous allons passer au paragraphe 9.

La sénatrice Mohamed : C'est ma dernière remarque.

Dans le paragraphe commençant par « Par ailleurs, », si vous descendez, mon attention se porte sur ce passage :

... la même sanction administrative pécuniaire maximale que la personne qui conseille de manière orchestrée à des tiers de signer de multiples actes de candidature.

Le ministre a abordé ce sujet à la page 24 des « bleus », et vous avez probablement les « bleus » à portée de main. Selon moi, cela signifie avant tout que les sanctions doivent être dissuasives et proportionnelles. C'est là que nous discutons en quelque sorte — je ne me souviens plus si c'est dans les « bleus » ou non — du fait que les sanctions vont maintenant aller de 25 000 \$ à 100 000 \$, bien que je ne sache pas si le ministre en a réellement parlé. L'idée était qu'il y aurait une échelle. Il appartient au commissaire de mener une enquête et d'imposer une sanction. Donc, cela ne reflète pas l'esprit de ce qui a été dit : il s'agit de la même sanction administrative pécuniaire maximale. Il est ensuite indiqué que le comité trouve préoccupant que ces deux infractions très différentes soient passibles de la même sanction maximale.

Ce n'est en fait pas le cas lorsqu'on lit également le projet de loi.

Le président : Je crois que vous avez soulevé cette question le lendemain.

Senator Mohamed: That's right.

The Chair: I know Senator Batters has strong views on this point.

Senator Batters: I don't believe it was ever actually part of committee testimony or committee deliberations where that was discussed. As far as I know, we have still not received any formal answer from the government about that. We were discussing the wording of my concern about that, which I raised with not only the Chief Electoral Officer, who pointed out that it actually is the same maximum administrative monetary penalty. We tailored the language to ensure that it was accurate, reflecting what is in the bill. Also, we heard from the minister who confirmed that is the case.

I have heard these responses from Senator Mohamed, but I still haven't received anything from the government, nor has the committee. That was never actually in committee testimony about these. I'm waiting for the government to actually point me to the correct sections. That should be what they do. I had such strong concerns about it that I actually told the minister that he should potentially deal with this and make an amendment at clause-by-clause consideration at the House of Commons committee, which was soon to be dealt with there. That's why I ensured that this language was tailored down and that it is accurate when we look at the actual bill because none of these discussions about the potential amounts of monetary penalties have ever been part of this very short pre-study.

The Chair: I recall that Senator Lewis asked some very pointed questions about this very point as well, following your point.

Senator Batters: His point was different. It was related to mine but different. It wasn't about this part of it. He was asking who could pay the fine. That was his question.

Senator Mohamed: Again, I guess what confuses me is that it is in black and white and in writing on page 31 about what the penalties are. The committee, I understand, hears from witnesses, but the committee also reviews the bill. I'm not going to die on this hill, but I think it just seems odd that the committee would say that when in black and white it says what it is.

I understand that it is around the testimony, but the report itself is not only the one single line. There is a bill that says what the maximum penalties are. So I leave that again for the consideration of the committee. Obviously, the maximum penalties are stated. In any case, I leave that for the consideration of the committee.

The Chair: Okay. Thank you.

La sénatrice Mohamed : C'est exact.

Le président : Je sais que la sénatrice Batters a une opinion bien tranchée à ce sujet.

La sénatrice Batters : Je ne pense pas que cette question a été abordée dans le cadre des témoignages ou des délibérations du comité. À ma connaissance, nous n'avons toujours pas reçu de réponse officielle du gouvernement à ce sujet. Nous avons discuté de la formulation relative à ma préoccupation à ce sujet, que j'ai soulevée non seulement auprès du directeur général des élections, qui a souligné qu'il s'agit en fait de la même sanction administrative pécuniaire maximale. Nous avons adapté le libellé pour nous assurer qu'il était exact et reflétait bien ce qui se trouve dans le projet de loi. De plus, le ministre nous a confirmé que c'était bien le cas.

J'ai entendu ces réponses de la sénatrice Mohamed, mais je n'ai toujours rien reçu de la part du gouvernement, et le comité non plus. Cela n'a en fait jamais été mentionné dans les témoignages devant le comité à ce sujet. J'attends que le gouvernement m'indique les dispositions concernées. C'est ce qu'il devrait faire. Cela me préoccupait tellement que j'ai même dit au ministre qu'il devrait peut-être se pencher sur la question et apporter un amendement lors de l'étude article par article par le comité de la Chambre des communes, qui aurait lieu bientôt. C'est pourquoi j'ai veillé à ce que cette formulation soit adaptée et conforme au projet de loi proprement dit, car il n'a jamais été question des montants potentiels des sanctions pécuniaires lors de cette très brève étude préliminaire.

Le président : Je me souviens que le sénateur Lewis a également posé des questions très précises à ce sujet, à la suite de votre remarque.

La sénatrice Batters : Il n'a pas fait valoir le même point. Il était lié au mien, mais différent. Il ne s'agissait pas de cet aspect-là. Il a demandé qui pourrait payer l'amende. Voilà quelle était sa question.

La sénatrice Mohamed : Encore une fois, ce qui me laisse perplexe, c'est que les sanctions sont clairement énoncées par écrit à la page 31. Le comité, je comprends, entend des témoins, mais le comité examine également le projet de loi. Je ne vais pas m'acharner là-dessus, mais je trouve simplement étrange que le comité affirme cela alors que c'est écrit clairement.

Je comprends que cela concerne les témoignages, mais le rapport ne se résume pas à cette seule ligne. Il existe un projet de loi qui précise quelles sont les sanctions maximales. Je m'en remets encore au comité. De toute évidence, les sanctions maximales sont indiquées. Quoi qu'il en soit, je laisse le comité en discuter.

Le président : D'accord. Merci.

Senator Batters: On that, it was the Chief Electoral Officer, who is a lawyer, who actually brought this — I was not even aware of this — to our attention at this committee, saying that the maximum fine is \$1,000 maximum, which he said would be under Bill C-25 for someone signing more than one nomination paper and for someone counselling many potential people to sign many more than one. He said that for both offences, and I even confirmed it with him because I was quite surprised about that.

Then I raised that with the minister, who did not contradict that. So that's the testimony that we have. I'm happy to receive something different, but that's the thing about a pre-study. When we actually hear this kind of thing from the Chief Electoral Officer — who has been extremely involved in dealing with this bill and will have to administer it after it is passed — I would expect that he would know what the deal is. So I don't understand, if there is such a clear black-and-white answer, why he would have said something so different. We will have to wait for further committee testimony to be able to ask him about that.

The Chair: Okay. Now, on this point, I'm looking to all senators. Are there any further senators who have points on this issue?

Senator Simons: I remember when the minister said it, I was surprised because my staff had informed me that the Chief Electoral Officer had misspoken. If Senator Batters is correct and the minister agreed, but then his staff said to me afterwards, "Oh, no, that was a mistake." But that wasn't on the record that they said it was a mistake. They said it to me in the hallway. So I don't know what we should do with that.

The Chair: Is it a good idea to highlight that the minister made a mistake? It is an important concern.

Senator Batters: According to how we have the wording here, it has been deliberately tailored down. Even if the contention of Senator Mohamed is correct that it is this much higher amount, it still is the same maximum administrative monetary penalty. The wording as we have it in this pre-study report is still correct, and it doesn't highlight that the minister may have misspoken. I don't know if he did or not. I am waiting to hear about that. But nothing in this small paragraph here is incorrect. Those two offences have the same maximum penalty.

Senator Mohamed: I just want to read the "blues" so that we all benefit from what Mr. Perrault said as follows:

There is a prohibition in the act that comes with a fine, which I believe is up to \$1,000, if I'm not mistaken.

La sénatrice Batters : À ce sujet, c'est le directeur général des élections, qui est avocat, qui a en fait porté cela à l'attention de notre comité — je n'étais même pas au courant. Il a dit que l'amende maximale s'élève à 1 000 \$, et que, selon lui, elle s'appliquerait en vertu du projet de loi C-25 à toute personne signant plus d'un bulletin de candidature et à toute personne conseillant à plusieurs candidats potentiels à en signer plusieurs. Il a dit que cela s'appliquait aux deux infractions, et je lui ai même demandé de me le confirmer, parce que j'étais assez surprise à ce sujet.

J'ai ensuite soulevé la question auprès du ministre, qui n'a pas démenti cette affirmation. Voilà le témoignage que nous avons. Je serais heureuse d'entendre autre chose, mais c'est le propre d'une étude préliminaire. Lorsque nous entendons ce genre de propos de la part du directeur général des élections — qui a été très impliqué dans l'élaboration de ce projet de loi et qui devra en assurer l'application une fois adopté —, je m'attends à ce qu'il sache de quoi il retourne. Je ne comprends donc pas, si c'est écrit clairement, pourquoi il aurait dit quelque chose de si différent. Nous devons attendre d'autres témoignages devant le comité pour pouvoir lui poser des questions à ce sujet.

Le président : D'accord. Maintenant, je m'adresse à tous les sénateurs. Y a-t-il d'autres sénateurs qui ont des observations à faire à ce sujet?

La sénatrice Simons : Je me souviens que, lorsque le ministre a dit cela, j'ai été surprise parce que mon personnel m'avait informée que le directeur général des élections avait fait une erreur. Si la sénatrice Batters a raison et que le ministre l'a confirmé, il reste que son personnel m'a ensuite dit : « Oh, non, c'était une erreur. » Mais cela n'a pas été mentionné au compte rendu qu'il s'agissait d'une erreur. On me l'a dit dans le couloir. Je ne sais donc pas ce que nous devrions faire.

Le président : Est-il judicieux de souligner que le ministre a commis une erreur? C'est une préoccupation importante.

La sénatrice Batters : Selon la formulation que nous avons ici, elle a été délibérément réduite. Même si l'affirmation de la sénatrice Mohamed selon laquelle il s'agit d'un montant beaucoup plus élevé est correcte, il s'agit toujours de la même sanction administrative pécuniaire maximale. La formulation telle qu'elle figure dans ce rapport sur l'étude préliminaire est toujours correcte et ne souligne pas que le ministre aurait pu se tromper. Je ne sais pas s'il a fait ou non une erreur. J'attends d'en savoir plus à ce sujet. Mais rien dans ce petit paragraphe n'est incorrect. Ces deux infractions sont passibles de la même sanction maximale.

La sénatrice Mohamed : Je veux juste lire les « bleus » afin que nous puissions tous bénéficier de ce que M. Perrault a dit, à savoir :

Selon la loi, l'interdiction est passible d'une amende, pouvant aller, si je ne me trompe pas, jusqu'à 1 000 \$.

Perhaps he was mistaken. So I think it is really important that we know what he said versus what we think he said. He said, “. . . if I’m not mistaken.” So I’ll leave that there.

I would like us to go back and look at what the minister actually said. Later in the “blues,” Minister MacKinnon says the following:

Is the penalty high enough? It will become an offence. It’s not just a fine, but there’s a public airing of these issues, and we think that, in the first instance, as a new law takes effect, that, first, it will be highly dissuasive. There are two measures, as you know, that are designed to deal with this matter, which we hope effectively does deal with it. Second, the period of adaptation if someone innocently were to sign a paper, you can imagine that it could be easy to make a mistake, so imposing a sanction higher than that might be a little vexatious, but as we review these things after every election, we’ll continue to do.

He is saying they are not going to be treated the same. That’s where my concern comes in: suggesting that they would have the same maximum penalty.

The Chair: Perhaps we could say something like this:

The committee is concerned that there may be very different types of violations which would be subject to the same maximum penalty.

So we’re saying that it is a concern that this committee still has that needs to be resolved, and it takes away any implication as to whether the Chief Electoral Officer made a mistake or the minister did or everybody did or nobody did.

Senator Batters: I’m okay with adding in the words “may be,” as you just voiced it. That’s okay with me. I’m not okay with taking away anything about this maximum penalty, if we were to go further than that, because it is actually correct. Whether the maximum is very high or whether it is very low, it is correct to say that it is the maximum penalty for both of those offences. Chair, yes, I am okay to add in how you have worded it —

The Chair: We’re rather making an assumption that we’re going to study this bill with much more rigour. This is currently our assumption, but assumption is the mother of all mistakes.

Are you okay with that compromise, Senator Mohamed?

Peut-être s’est-il trompé. Je pense donc qu’il est vraiment important que nous sachions ce qu’il a dit par rapport à ce que nous pensons qu’il a dit. Il a dit : « ... si je ne me trompe pas ». Je m’en tiendrai là.

J’aimerais que nous revenions en arrière pour examiner ce que le ministre a réellement dit. Plus tard dans les « bleus », le ministre MacKinnon déclare ce qui suit :

La sanction est-elle suffisamment sévère? Elle constituera une infraction. Il ne s’agit pas seulement d’une amende, mais ces questions font l’objet d’un débat public, et nous pensons que, dans un premier temps, l’entrée en vigueur d’une nouvelle loi aura un effet très dissuasif. Il existe deux mesures, comme vous le savez, qui sont conçues pour régler ce problème, et nous espérons qu’ils y parviendront effectivement. Il y a ensuite la période d’adaptation. Si quelqu’un devait innocemment signer un document, vous pouvez imaginer qu’il serait facile de se tromper. Le fait d’imposer une sanction plus sévère que cela pourrait donc être un peu vexatoire, mais comme nous examinons ces questions après chaque élection, nous continuerons de le faire.

Il dit que les deux infractions ne seront pas traitées de la même façon. C’est là que réside ma préoccupation : laisser entendre qu’elles seraient passibles de la même sanction maximale.

Le président : Peut-être pourrions-nous dire quelque chose comme ceci :

Le comité trouve préoccupant qu’il puisse y avoir des infractions très différentes qui soient passibles de la même sanction maximale.

Nous disons donc qu’il s’agit d’une préoccupation pour le comité, qui doit être résolue, sans pour autant laisser entendre que le directeur général des élections ou le ministre, ou bien tout le monde ou personne, a commis une erreur.

La sénatrice Batters : Je suis d’accord pour ajouter les mots « qu’il puisse y avoir », comme vous venez de le dire. Cela me convient. Je ne suis pas d’accord pour retirer quoi que ce soit concernant la sanction maximale, si nous devons aller plus loin, car c’est en fait correct. Que le maximum soit très élevé ou très bas, il est correct de dire qu’il s’agit de la sanction maximale pour ces deux infractions. Monsieur le président, oui, je suis d’accord pour ajouter la formulation que vous avez proposée...

Le président : Nous partons du principe que nous allons étudier ce projet de loi avec beaucoup plus de rigueur. C’est ce que nous supposons pour l’instant, mais les suppositions sont la source de toutes les erreurs.

Est-ce que vous êtes d’accord avec ce compromis, sénatrice Mohamed?

Senator Mohamed: Could you read back what you said?

The Chair: It would say:

The committee is concerned that there may be different types of violations which would be subject to the same maximum penalty.

We're uncertain based on the evidence we have.

Senator Mohamed: Yes, okay. I will give this one last go. The issue is that there is a sliding scale. If you sign a piece of paper by accident, that's one thing; if you sign something multiple times versus you counsel someone to sign multiple times, that's very different and there is a sliding scale. So that is the point that I'm —

The Chair: The point I am making is that there is an issue. It is not going to be resolved today because we're restricted to evidence, and perhaps your further interventions you made — we are just trying to signal that this is an issue.

Senator Mohamed: Okay.

Senator Batters: On what Senator Mohamed was just saying, there are two different offences. There is the offence of signing multiple nomination papers, and there is the offence of counselling, which is getting added to this. Both of them — currently and in Bill C-25 — have the same maximum penalty. Those things are true.

So there is not a sliding scale when you are talking about the maximum penalty. There are two offences, and there is the same maximum penalty. There could be a sliding scale to determine what the penalty actually is, but there is not a sliding scale about the maximum penalty. So I'm okay with adding, as you suggested, chair, the “may be” and “which would.” That's fine. I'm not okay with adjusting it further because, frankly, it's been a week since we have heard this and had these questions, and the government hasn't provided additional clarity. So I feel like that's a pretty good compromise.

The Chair: For the last sentence, I think the compromise at the moment is:

The committee is concerned that there may be different types of violations which would be subject to the same maximum penalty.

Great. Thank you.

La sénatrice Mohamed : Pourriez-vous répéter ce que vous avez dit?

Le président : On écrirait :

Le comité trouve préoccupant qu'il puisse y avoir des infractions différentes qui soient passibles de la même sanction maximale.

Au vu des éléments dont nous disposons, nous ne sommes pas certains.

La sénatrice Mohamed : Oui, d'accord. Je vais essayer une dernière fois. Le problème, c'est qu'il y a une échelle. Si vous signez un document par inadvertance, c'est une chose; si vous signez quelque chose plusieurs fois par vous-même ou si vous conseillez à quelqu'un de signer plusieurs fois, c'est très différent, et c'est pour cela qu'il y a une échelle. C'est donc là où je veux en venir...

Le président : Ce que je veux dire, c'est qu'il y a un problème. Il ne sera pas résolu aujourd'hui parce que nous sommes limités aux éléments que nous avons, et peut-être aux interventions que vous avez faites. Nous essayons simplement de signaler qu'il s'agit d'un problème.

La sénatrice Mohamed : D'accord.

La sénatrice Batters : À propos de ce que vient de dire la sénatrice Mohamed, il y a deux infractions différentes. Il y a l'infraction de signer de multiples actes de candidature et il y a l'infraction de conseiller, qui vient s'ajouter. Les deux infractions — tant dans la législation actuelle que dans le projet de loi C-25 — sont passibles de la même sanction maximale. C'est un fait.

Il n'y a donc pas d'échelle lorsqu'on parle de la sanction maximale. Il y a deux infractions et la sanction maximale est la même pour les deux. Il pourrait y avoir une échelle pour déterminer la sanction, mais il n'y en a pas pour la sanction maximale. Donc, je suis d'accord pour ajouter, comme vous l'avez suggéré, monsieur le président, les mots « qu'il puisse y avoir » et « qui soient passibles ». C'est très bien. Je ne suis pas d'accord pour aller plus loin, car, franchement, cela fait une semaine que nous avons entendu parler de cela et que ces questions ont été soulevées, et le gouvernement n'a toujours pas apporté de précisions supplémentaires. Je pense que c'est un compromis assez raisonnable.

Le président : En ce qui concerne la dernière phrase, je pense que le compromis consiste à écrire ceci :

Le comité trouve préoccupant qu'il puisse y avoir des infractions différentes qui soient passibles de la même sanction maximale.

Parfait. Merci.

Senator Saint-Germain: I'm sorry. I have a comment on paragraph 10. I do not believe that because we had limited time, we were not rigorous. So I suggest that we delete "rigorous, thorough and," and the paragraph would read:

With these concerns in mind, the committee looks forward to conducting a more comprehensive study of Bill C-25 when the bill is referred to the committee.

I believe we were rigorous. We had limited time, not enough time, but we were rigorous.

The Chair: We're almost at unanimity here. I'm afraid to ask anybody any questions.

Senator Batters: I just have to say that I think it is correct to say "thorough and comprehensive."

Senator Saint-Germain: [Technical difficulties].

Senator Batters: No.

Senator Saint-Germain: In English, it's not.

[Translation]

In French, we would say, "*une étude plus complète*."

[English]

Senator Batters: I feel like the government needs to get the signal that we can't just do — because what I am concerned about, frankly, is with the time we still have in June, the government is going to say, "Oh, you are all good. You don't need to do a comprehensive study with this bill. You have already done a pre-study. Good enough. Pass it. We want it before you leave." What I'm concerned about is that they will pressure us to potentially not do any study. I think they need to get the actual message that we need to do a more — I think it is fine to say "thorough and comprehensive," but it is not critical.

Senator Saint-Germain: I would agree and I compromise. So it's "thorough and comprehensive" in English. And in French, the word *complète* includes both. It is rare that we need more words in English than in French, but there are always exceptions.

The Chair: Okay. All right. Senators, it looks like we have come to an agreement. Are there any other comments by any senators on this issue? Thank you, colleagues.

Senators, is it agreed that the eighth report, as amended, be adopted?

La sénatrice Saint-Germain : Je suis désolée. J'ai un commentaire sur le paragraphe 10. Je ne crois pas que le fait d'avoir disposé de peu de temps nous ait empêchés d'être rigoureux. Je suggère donc que nous supprimions « rigoureuse », ce qui donnerait le paragraphe suivant :

Compte tenu de ces préoccupations, le comité est impatient de mener une étude plus complète du projet de loi C-25 lorsque celui-ci lui sera renvoyé.

Je crois que nous avons été rigoureux. Nous avions peu de temps, pas assez de temps, mais nous avons été rigoureux.

Le président : Nous sommes presque à l'unanimité ici. J'ai peur de poser des questions à qui que ce soit.

La sénatrice Batters : Je dois simplement dire que, dans la version anglaise, il est correct d'écrire « *thorough and comprehensive* ».

La sénatrice Saint-Germain : [Difficultés techniques].

La sénatrice Batters : Non.

La sénatrice Saint-Germain : En anglais, ce n'est pas le cas.

[Français]

En français, on dirait « *une étude plus complète* ».

[Traduction]

La sénatrice Batters : J'ai l'impression que le gouvernement doit comprendre que nous ne pouvons pas simplement nous contenter de cela — parce que ce qui m'inquiète, franchement, c'est qu'avec le temps qu'il nous reste en juin, le gouvernement va dire : « Oh, tout va bien. Vous n'avez pas besoin de faire une étude complète de ce projet de loi. Vous avez déjà fait une étude préliminaire. C'est suffisant. Adoptez-le. Nous le voulons avant que vous quittiez. » Ce qui m'inquiète, c'est qu'il nous pousse à ne peut-être pas faire d'étude. Je pense qu'il doit comprendre que nous avons besoin de faire une étude plus complète, et je pense qu'il est acceptable de dire « *thorough and comprehensive* » en anglais, mais ce n'est pas essentiel.

La sénatrice Saint-Germain : Je suis d'accord et je suis en faveur d'un compromis. Donc, ce sera « *thorough and comprehensive* » en anglais. Et en français, le mot « *complète* » comprend les deux. Il est rare que nous ayons besoin de plus de mots en anglais qu'en français, mais il y a toujours des exceptions.

Le président : D'accord. C'est très bien. Sénateurs, il semble que nous soyons parvenus à un accord. Avez-vous d'autres commentaires à ce sujet? Merci, chers collègues.

Sénateurs, le huitième rapport modifié est-il adopté?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Is it agreed that the Subcommittee on Agenda and Procedure be empowered to approve the final version of the report in both official languages, taking into consideration today's discussion and with any necessary editorial, grammatical or translation changes as required?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Is it agreed that the chair be authorized to table the eighth report in the Senate in both official languages by June 4, 2026?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Okay. All right, colleagues, that concludes our dealings with the eighth report.

Colleagues, we'll now move to an examination of the privacy issues regarding federal political parties under the Canada Elections Act, which is an interim report and 34 pages in length. Are we ready to discuss this report? It has been previously circulated. It has been reviewed by the steering committee prior to getting to this stage. So now it is here as a draft for consideration of the whole committee.

Senator Pate: We accept it. It is basically what we asked the committee to do.

Senator Simons: I think it is terrific.

The Chair: Is it unanimous? No.

Senator Batters: There are some changes because, remember, I asked for certain things, and some of them have been changed but not all of them. So there are a few areas that I just want to point out.

The Chair: Okay.

Senator Batters: First of all, on page 7, paragraph 2, which starts on line 13, that needs to make it clearer. This is one of the parts where it does not make it as clear — other parts do. The wording needs to change a little bit to indicate that it is the majority that agree, not all.

The Chair: Okay. Which words would you like to use to convey that thought?

Senator Batters: Well, maybe it could say, "The evidence received by the committee suggests to the majority that the rules . . ."

The Chair: Consensus all around? Okay. Thank you.

Des voix : D'accord.

Le président : Est-il convenu que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à approuver la version finale du rapport dans les deux langues officielles, tout en tenant compte de la discussion d'aujourd'hui et en incluant toutes les modifications rédactionnelles, grammaticales ou linguistiques nécessaires, le cas échéant?

Des voix : D'accord.

Le président : Est-il convenu que le président soit autorisé à déposer le huitième rapport au Sénat dans les deux langues officielles d'ici le 4 juin 2026?

Des voix : D'accord.

Le président : D'accord. Alors, chers collègues, cela conclut notre examen du huitième rapport.

Chers collègues, nous allons maintenant nous pencher sur les enjeux de protection des renseignements personnels concernant les partis politiques fédéraux sous la Loi électorale du Canada. Il s'agit d'un rapport provisoire de 34 pages. Sommes-nous prêts à discuter de ce rapport? Il a déjà été distribué. Il a été examiné par le comité directeur avant d'en arriver à ce stade. Il est maintenant présenté à titre d'ébauche pour examen par l'ensemble du comité.

La sénatrice Pate : Nous l'approuvons. C'est essentiellement ce que nous avons demandé au comité de faire.

La sénatrice Simons : C'est formidable.

Le président : Est-ce unanime? Non.

La sénatrice Batters : Il y a quelques modifications à apporter parce que, rappelez-vous, j'ai demandé certains changements et certains d'entre eux ont été apportés, mais pas tous. Il y a donc quelques points que je souhaite simplement souligner.

Le président : D'accord.

La sénatrice Batters : Tout d'abord, à la page 7, au paragraphe 2, qui commence à la ligne 14, il faudrait clarifier le texte. C'est l'une des parties où ce n'est pas aussi clair, contrairement à d'autres parties. La formulation doit être modifiée légèrement pour indiquer que c'est la majorité qui est d'accord, et non tous les membres.

Le président : D'accord. Quels mots aimeriez-vous utiliser pour exprimer cela?

La sénatrice Batters : Eh bien, peut-être pourrait-on dire : « Selon les mémoires et les témoignages reçus par le comité, la majorité des membres estiment que les règles... »

Le président : Tout le monde est d'accord? D'accord. Merci.

Senator Batters: Okay. Let me see. On page 19, paragraph 44, I felt this quote was quite incendiary. To use the scare tactic of AI and to say political parties in a few years are going to be — to say that canvassing voters on doorsteps will look like a pointy stick next to an atomic bomb. I didn't actually remember that this quote was even used, and I just thought it was quite an incendiary quote to bring out. I'm not sure it is reflective of — I just don't recall that quote.

It will get some attention for sure, but I'm not sure that's — and it is talking about the future and how AI could be used and what have you.

The Chair: What would you suggest? Would you suggest taking it right out? I think it is Palantir in the United States that claims that they have 3,000 data points on every American voter. So this is the —

Senator Batters: That's the other thing. On the next page, it says that the committee was advised that Canadian federal political parties rely heavily on American firms. Was that Mr. Hearn who said that? I don't recall. I don't think the parties agreed that was true. I don't think it is true for the Conservative Party. When you are attributing these different things that might be happening in the U.S. to Canada, I don't think that's accurate. I'm not sure that we want to say things that could be —

The Chair: Okay. Let's just deal with paragraph 44 right now.

Senator Batters: No, I see what you are saying.

When you were saying that this could happen in the U.S. and the 3,000 points — as I have indicated and as the minister indicated, it is pretty basic information that people are seeking at the doors, and there aren't all of these different scare tactics.

The Chair: Yes. On paragraph 44, Senator Pate?

Senator Pate: Like Senator Simons, I like the image it creates that we have got, first, no understanding Luddite versus what is possible, and it was what was said, so I think I would be in favour of leaving that. For the second point that you raised, Senator Batters, that was his testimony. Is there a way you would think of adding nuance to it?

Senator Batters: Is it page 20 —

Senator Pate: I'm talking about paragraph 46. I'm sorry; it's paragraph 47.

La sénatrice Batters : D'accord. Voyons voir. À la page 21, au paragraphe 44, j'ai trouvé cette citation assez incendiaire. Utiliser la tactique de la peur liée à l'IA et dire que, dans quelques années, les partis politiques... Dire que la sollicitation des électeurs par le porte-à-porte aura l'air d'un bout de bois pointu à côté d'une bombe atomique... Je ne me souvenais même pas que cette citation avait été utilisée et j'ai tout simplement trouvé que c'était une citation assez incendiaire à utiliser. Je ne suis pas sûre que cela reflète... Je ne me souviens tout simplement pas de cette citation.

Elle attirera certainement l'attention, mais je ne suis pas sûre que ce soit... Et puis, il est question de l'avenir et de la manière dont l'IA pourrait être utilisée et ainsi de suite.

Le président : Que suggèreriez-vous? Suggèreriez-vous de la supprimer? Je pense que c'est Palantir, aux États-Unis, qui affirme disposer de 3 000 points de données sur chaque électeur américain. Alors, c'est...

La sénatrice Batters : Il y a autre chose. À la page suivante, il est indiqué que le comité a été informé que les partis politiques fédéraux canadiens font appel massivement à des entreprises américaines. Est-ce M. Hearn qui a dit cela? Je ne me souviens pas. Je ne pense pas que les partis aient convenu que c'est vrai. Je ne pense pas que ce soit vrai pour le Parti conservateur. Lorsque vous attribuez au Canada ces différentes choses qui pourraient se produire aux États-Unis, je ne pense pas que ce soit exact. Je ne suis pas sûre que nous voulions dire des choses qui pourraient être...

Le président : D'accord. Concentrons-nous uniquement sur le paragraphe 44 pour le moment.

La sénatrice Batters : Non, je vois ce que vous voulez dire.

Lorsque vous disiez que cela pourrait arriver aux États-Unis et que l'on parlait des 3 000 points... Comme je l'ai indiqué et comme le ministre l'a indiqué, ce sont des renseignements assez élémentaires que les gens recherchent lors des porte-à-porte, et il n'y a pas toutes ces différentes tactiques alarmistes.

Le président : Oui. Au sujet du paragraphe 44, allez-y, sénatrice Pate.

La sénatrice Pate : Comme la sénatrice Simons, j'aime l'image que cela donne : celle d'une personne qui, d'une part, ne comprend pas la différence entre une attitude luddite et ce qui est réellement possible. C'est effectivement ce qui a été dit, alors, je serais en faveur de laisser cela tel quel. Quant au deuxième point que vous avez soulevé, madame la sénatrice Batters, c'était son témoignage. Y aurait-il selon vous une manière d'y apporter une nuance?

La sénatrice Batters : C'est à la page 20...

La sénatrice Pate : Je fais référence au paragraphe 46. Je suis désolée; c'est le paragraphe 47.

Senator Batters: I was referring to the start of paragraph 47, line 11, where it says that the committee was advised that Canadian federal political parties rely heavily on American firms. My question was by whom. Was it Hearn? I don't recall that the parties ever said that was true. At the very least, it needs to be footnoted and not just stated as a fact that they rely heavily on that because I actually don't even think that's true in Canada.

Senator Pate: I agree. A footnote would be good.

The Chair: I think it is attributed to Hearn, but do you have a comment?

Ms. Phillips: That comes from the brief of Professor Sara Bannerman as well. I could double-check and ensure there is a citation for that.

Senator Batters: I think we should say "according to" or something like that because we didn't have the opportunity to have the federal political parties in front of us.

We had the lawyers. That's right. But had I known that was something that would potentially be in a report, I probably would have asked the Conservative lawyer if that was true because I don't think that's true for us. He probably would have said, "No, that's not true."

The Chair: All right.

Senator Simons: This is a point I probably should have raised earlier. Is it possible not to use the acronym "FPP" and to call them federal political parties? I have never heard FPP used before. Perhaps that's my ignorance. I'm allergic to acronyms at the best of times and that one —

The Chair: I think we can easily change it all —

Senator Simons: Yes, with a search and replace.

The Chair: That will be done.

Senator Simons: I tend to agree with Senator Batters and Senator Pate. I think the wording of paragraph 47 is a bit odd.

The Chair: In what way?

Senator Simons: In the sense that it is not attributed.

Senator Pate: They are going to get the footnote.

Senator Simons: Okay.

La sénatrice Batters : Je faisais référence au début du paragraphe 47, ligne 6, où il est indiqué que le comité a été informé que les partis politiques fédéraux canadiens font appel massivement à des entreprises américaines. J'ai demandé qui avait dit cela. Est-ce que c'était M. Hearn? Je ne me souviens pas que les partis aient dit que c'est vrai. À tout le moins, cela doit faire l'objet d'une note de bas de page et ne pas être simplement présenté comme un fait établi, car je ne pense même pas que ce soit vrai au Canada.

La sénatrice Pate : Je suis d'accord. Une note de bas de page serait utile.

Le président : Je pense que c'est M. Hearn, mais avez-vous un commentaire?

Mme Phillips : Cela provient également du mémoire de la professeure Sara Bannerman. Je pourrais vérifier pour m'assurer c'est bien cité.

La sénatrice Batters : Je pense que nous devrions dire « selon » ou quelque chose du genre parce que nous n'avons pas eu l'occasion d'entendre les partis politiques fédéraux.

Nous avons entendu les avocats. C'est vrai. Mais si j'avais su que cela pourrait potentiellement figurer dans un rapport, j'aurais probablement demandé à l'avocat du parti conservateur si c'est vrai, car je ne pense pas que ce soit le cas pour nous. Il aurait probablement répondu : « Non, ce n'est pas vrai. »

Le président : Très bien.

La sénatrice Simons : J'aurais sans doute dû soulever cela plus tôt, mais serait-il possible de ne pas utiliser l'acronyme « PPF » et d'écrire plutôt « partis politiques fédéraux »? Je n'ai jamais entendu parler de PPF auparavant. C'est peut-être dû à mon ignorance. Je suis allergique aux acronymes, et celui-là...

Le président : Je pense que nous pouvons facilement tout changer...

La sénatrice Simons : Oui, avec la fonction rechercher et remplacer.

Le président : Nous le ferons.

La sénatrice Simons : Je suis plutôt d'accord avec la sénatrice Batters et la sénatrice Pate. Je trouve que la formulation au paragraphe 47 est un peu étrange.

Le président : En quoi?

La sénatrice Simons : Dans le sens où on ne précise pas qui a dit cela.

La sénatrice Pate : Ce sera précisé dans la note de bas de page.

La sénatrice Simons : D'accord.

The Chair: It was said by Professor Bannerman or maybe not.

Senator Simons: I would like it sourced.

The Chair: We will source it, and if it can't be sourced, we will take it out.

Senator Batters: On page 24, at the start of paragraph 61, line 4, it says, "Witnesses were clear that federal political parties should be governed" I think it would be fair to say "many witnesses" because it was not unanimous. I don't think the parties probably thought that they should be governed by all of those things.

The Chair: Okay. "Many" seems fair. That's done.

Senator Batters: Okay. Then on page 26, line 24, it is talking about how Bill C-65 died on the Order Paper. I think it should say, ". . . died on the Order Paper in the House of Commons." It is not like other bills, which were at the very last stage and ready to pass. It was not even close to passing. I think it was still at committee in the House of Commons, actually.

The Chair: There's consensus on that.

Senator Batters: Great. On page 30, paragraph 83, line 17, the conclusion needs to indicate that it was the majority that thought this, not all.

The Chair: The majority of the committee.

Senator Pate: Is that paragraph 83 or 84?

Senator Batters: It's paragraph 83. It says, "The evidence received by the committee during this short study exposed" It makes it seem like the entire committee agreed with that, and the entire committee did not agree with that.

The Chair: Say that again.

Ms. Phillips: Would ". . . exposed what the majority of the committee views as" work?

Senator Batters: Yes. That's good. Thank you.

The Chair: Are there any other comments on this document?

Senator Simons: Chair, thank you for deciding to do this. I know it is unorthodox, but I think it is a good expression of concerns that were shared generally around the table.

Le président : C'est la professeure Bannerman ou peut-être pas.

La sénatrice Simons : J'aimerais qu'on trouve qui a dit cela.

Le président : Nous allons vérifier, et si nous ne le trouvons pas, nous supprimerons cela.

La sénatrice Batters : À la page 26, au début du paragraphe 61, ligne 16, il est écrit : « ...les témoins ont affirmé clairement que les PPF devraient être tenus de suivre... » Je pense qu'il serait juste de dire « bon nombre de témoins » parce que ce n'était pas unanime. Je ne pense pas que les partis aient estimé qu'ils devaient être tenus de suivre tous ces principes.

Le président : D'accord. « Bon nombre » semble juste. C'est fait.

La sénatrice Batters : D'accord. Puis, à la page 29, ligne 24, on dit que le projet de loi C-65 est mort au Feuilleton. Je pense qu'on devrait dire : « ... est mort au Feuilleton à la Chambre des communes... ». Ce n'est pas comme les autres projets de loi, qui en étaient à la toute dernière étape et prêts à être adoptés. Il n'était même pas près d'être adopté. Je pense qu'il en était encore à l'étape de l'étude en comité à la Chambre des communes, en fait.

Le président : Tout le monde est d'accord là-dessus.

La sénatrice Batters : Parfait. À la page 34, paragraphe 83, ligne 6, il faut indiquer dans la conclusion que c'est la majorité qui pensait cela et non pas tous les membres.

Le président : La majorité du comité.

La sénatrice Pate : Est-ce le paragraphe 83 ou 84?

La sénatrice Batters : C'est le paragraphe 83. Il est écrit : « Les témoignages et les mémoires recueillis par le comité au cours de cette brève étude ont attiré l'attention... » Cela donne l'impression que tout le comité était d'accord avec cela, alors que ce n'était pas le cas.

Le président : Veuillez répéter cela.

Mme Phillips : Est-ce que « [...] ont attiré l'attention sur ce que la majorité des membres du comité considère comme des... » conviendrait?

La sénatrice Batters : Oui. C'est bien. Merci.

Le président : Y a-t-il d'autres commentaires à propos de ce document?

La sénatrice Simons : Monsieur le président, merci d'avoir pris la décision de procéder ainsi. Je sais que ce n'est pas très conventionnel, mais je pense qu'on reflète bien les préoccupations qui ont été exprimées autour de la table.

Senator Pate: Hear, hear.

The Chair: Thank you, but I think there was a strong consensus in the whole committee to take that —

Senator Simons: You definitely took the lead, and you should be thanked for that.

The Chair: Thank you.

Senators, is it agreed that the tenth report, as amended, be adopted?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Is it agreed that the Subcommittee on Agenda and Procedure be empowered to approve the final version of the report in both official languages, taking into consideration today's discussion and with any necessary editorial, grammatical or translation changes as required?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Is it agreed that the chair be authorized to table the tenth report in the Senate in both official languages at the earliest possible opportunity?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Thank you, senators, for all of your advice. I would ask the steering committee members to stay here and the non-steering committee members to please vacate the room so that we can have a steering committee meeting. Thank you very much for all your help.

(The committee adjourned.)

La sénatrice Pate : Bravo.

Le président : Merci, mais je pense que nous avons un bon consensus au sein du comité.

La sénatrice Simons : Vous avez fait preuve de leadership et je tiens à vous en remercier.

Le président : Merci.

Sénateurs, est-il convenu d'adopter le 10^e rapport modifié?

Des voix : D'accord.

Le président : Est-il convenu que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à approuver la version finale du rapport dans les deux langues officielles, tout en tenant compte de la discussion d'aujourd'hui et en incluant toutes les modifications rédactionnelles, grammaticales ou linguistiques nécessaires, le cas échéant?

Des voix : D'accord.

Le président : Est-il convenu que le président soit autorisé à déposer le 10^e rapport au Sénat dans les deux langues officielles dès que possible?

Des voix : D'accord.

Le président : Je vous remercie, sénateurs, pour tous vos conseils. Je demanderais aux membres du comité directeur de rester ici et aux membres qui ne font pas partie du comité directeur de bien vouloir quitter la salle afin que nous puissions tenir une réunion du comité directeur. Je vous remercie beaucoup pour toute votre aide.

(La séance est levée.)
